



PREFET DE L'AUDE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

PUBLIE LE 26 AVRIL 2012

**SPECIAL N ° 34 - AVRIL 2012**

# SOMMAIRE

## **DRFIP**

### **DDFIP 11**

Arrêté N °2012116-0022 - Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des finances publiques de l'Aude .....	1
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AUDE**

Cité administrative de Carcassonne  
Place Gaston Jourdanne  
11807 CARCASSONNE

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public  
des services de la direction départementale des finances publiques de l'Aude**

**Le directeur départemental des finances publiques de l'Aude**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 avril 2012 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de l'Aude ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les services de la direction départementale des finances publiques du département de l'Aude seront fermés à titre exceptionnel le lundi 30 avril et le vendredi 18 mai.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Carcassonne, le 25 avril 2012

Par délégation du Préfet,  
Le directeur départemental des finances publiques de l'Aude.

MINISTÈRE DU BUDGET  
DES COMPTES PUBLICS  
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT